

## **Rapport d'activité du Réseau suisse des droits de l'enfant (janvier – décembre 2016)**

### **1. Comité**

Le comité s'est réuni à trois reprises pour des séances ordinaires et une fois pour une retraite d'une journée. La retraite a permis, entre autre, de se pencher, à l'aide d'un modèle d'effets, sur les effets variables des lignes directrices de la stratégie 2016-2020. Les résultats issus du modèle d'effets ont été intégrés dans la planification annuelle 2017.

Miriam Wetter, la responsable de mcw qui assurait jusque là le mandat de coordination du RSDE à informé le comité en novembre 2015 que son bureau cesserait ses activités au 30 juin 2016. Après avoir étudié plusieurs options, le comité a décidé en mars 2016 de confier le mandat à polsan AG – agence d'analyse et conseil politique. Stephanie Knocks a poursuivi son activité de coordinatrice au sein de l'équipe de polsan jusqu'au 14 octobre, date à laquelle elle a changé de poste. C'est en la personne de Rahel Wartenweiler que polsan et le comité ont trouvé les compétences nécessaires pour lui succéder. Elle est entrée en fonction le 2 novembre 2016 et grâce à son expérience dans le domaine des droits de l'enfant, la transition s'est déroulée dans d'excellentes conditions.

### **2. Membres**

L'association Berufsverband Heilpädagogische Früherziehung BVF (qui représente les éducateur-rices de la petite enfance) a démissionné du RSDE au 31 décembre 2016. Ce domaine continuera cependant d'être représenté au sein du RSDE avec une autre association, le Verband Heilpädagogischer Dienste Schweiz (VHDS) qui rassemble les institutions proposant de l'éducation précoce spécialisée.

Le comité et le secrétariat ont élaboré en 2016 les documents suivants :

"Critères du Réseau suisse des droits de l'enfant pour l'admission de nouveaux membres"

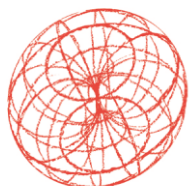
"Devenez membre du Réseau suisse des droits de l'enfant!"

Ceux-ci sont disponibles sur le site internet<sup>1</sup>.

Dans le cadre de l'Assemblée générale, les organisations membres ont fourni des renseignements sur leurs réseaux et contacts ainsi que sur les offres de conseil qui font partie de leurs prestations. Les résultats ont été documentés et mis en ligne sur le site internet.

Enfin, en 2016 une analyse a été menée pour connaître les champs thématiques qui ne sont pas encore (suffisamment) représentés au sein du RSDE, avec pour but, en 2017, d'entrer en discussion avec de potentiels nouveaux membres et de susciter leur intérêt pour une adhésion.

<sup>1</sup> <http://netzwerk-kinderrechte.ch/index.php?id=40&L=1>



### 3. Processus de présentation des rapports

En ce qui concerne le processus de présentation des rapports, l'année 2016 était placée sous le signe de la mise en œuvre des Concluding Observations.

Le Réseau suisse des droits de l'enfant a élaboré un tableau, en collaboration avec l'Office fédéral des assurances sociales et la Conférence des directeurs-rices cantonaux des affaires sociales, dans lequel chaque Concluding Observation est mise en relation avec les interlocuteurs concernés (au niveau de l'organisation) au sein de la Confédération, des Conférences intercantionales et de la société civile. Ce tableau se basait sur le "matching" effectué par le RSDE en 2016, c'est à dire la mise en lien des membres du réseau avec les Concluding Observations prises individuellement. L'aperçu en a été transmis aux organisations membres le 26 mai 2016 et mis en ligne sur le site internet<sup>2</sup>. Les acteurs qui désirent par exemple être actifs dans la mise en œuvre d'une certaine recommandation ou qui ont des questions sur l'état de la mise en œuvre, peuvent ainsi s'adresser directement aux organisations impliquées.

Les organisations membres ont participé au monitoring en transmettant au bureau du RSDE jusqu'à la mi-août, les progrès significatifs, mais aussi les retours en arrière et autres résultats en lien avec la mise en œuvre des Concluding Observations.

A l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant (20 novembre), le bureau du RSDE a rédigé un bilan sur les recommandations structurelles du Comité des droits de l'enfant, qui avaient déjà alimenté le contenu du document de positionnement de l'année précédente. Ce bilan a été complété par un développement thématique autour de la question des enfants en exil, sujet choisi par les membres lors de l'AG 2016.

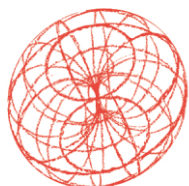
Le bureau du RSDE a par ailleurs réalisé plusieurs présentations et discussions autour des Concluding Observations auprès de parties-prenantes au sein de la Confédération, des cantons, du parlement, d'organes spécialisés, de regroupements professionnels et de la société civile (voir point 6 dialogues).

### 4. Monitoring

Les événements d'actualité pertinents du point de vue des droits de l'enfant ont été relevés en continu et communiqués par le biais du site internet et de la newsletter. En plus des actualités politiques, la newsletter a aussi fait la part belle aux informations de fond provenant de sources scientifiques et de la pratique, ainsi qu'aux activités centrales du RSDE et d'autres acteurs dans le domaine des droits de l'enfant.

---

<sup>2</sup> [http://netzwerk-kinderrechte.ch/index.php?id=3&tx\\_ttnews%5Byear%5D=2016&tx\\_ttnews%5Bmonth%5D=05&tx\\_ttnews%5Btt\\_news%5D=593&cHash=c4659719b55a4f786a04375b2f45b321](http://netzwerk-kinderrechte.ch/index.php?id=3&tx_ttnews%5Byear%5D=2016&tx_ttnews%5Bmonth%5D=05&tx_ttnews%5Btt_news%5D=593&cHash=c4659719b55a4f786a04375b2f45b321)



## 5. Communication: site web, newsletter et communiqués de presse

Grâce à la collaboration rédactionnelle avec Stéphanie Aubert, les infos publiées sur le site web et dans la newsletter paraissent en langue allemande et française sans différence qualitative.

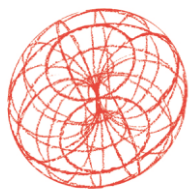
Au cours de l'année 2016 ont été publiées 46 brèves en allemand et français dans la rubrique principale "actualités" du site web et quatre newsletters bilingues. Une prospective et une rétrospective ont été publiées respectivement avant et après les sessions des chambres fédérales sur les sujets pertinents du point de vue des droits de l'enfant. En outre, les trois principaux volets de notre monitoring, à savoir l'observation des médias papier, des décisions du Tribunal Fédéral et de la politique fédérale, ont été rendus accessibles à nos membres grâce à l'intranet et par l'envoi direct mensuel.

Comme d'habitude, une page spéciale a été mise en ligne en novembre 2016 en prévision de la journée internationale des droits de l'enfant, présentant les logos des organisations membres actives ainsi qu'un calendrier des manifestations.

## 6. Communication: dialogues

Dans le cadre des dialogues que le RSDE entretient avec les groupes de parties prenantes au sein de la Confédération, des cantons, du parlement, des organes spécialisés, des milieux professionnels et de la société civile, l'accent a également été mis sur les observations finales 2015 du Comité des droits de l'enfant. Les présentations et discussions suivantes au sujet des observations finales ont eu lieu :

- HfK Zug, présentation des observations finales dans le cadre du cours sur la Convention des droits de l'enfant (formation diplôme) le 25 janvier 2016 (Stefanie Knocks, coordinatrice du RSDE)
- FHNW (Haute école spécialisée nord-ouest), colloque de l'Institut Kinder- und Jugendhilfe IKJ, 26 avril 2016 (Stefanie Knocks, coordinatrice du RSDE). Exposé et discussion sur "Les recommandations du Comité des droits de l'enfant du 4 fév. 2015 – défis et opportunités pour la Suisse" avec une attention particulière pour le rôle des institutions scientifiques dans la mise en œuvre des Concluding Observations.
- Service de la jeunesse et de l'orientation professionnelle du canton de Zürich, lunch recherche, 17 mai 2016 (Stefanie Knocks, coordinatrice du RSDE), exposé et discussion sur "Les recommandations du Comité des droits de l'enfant du 4 fév. 2015 – défis et opportunités pour la Suisse" avec une attention particulière pour le rôle des cantons dans la mise en œuvre des Concluding Observations.
- Colloque d'automne de l'association Verband Heilpädagogische Dienste Schweiz (VHDS), 15 septembre 2016 (Stefanie Knocks, coordinatrice du RSDE), présentation des Concluding Observations et discussion sur le rôle de VHDS dans leur mise en œuvre.
- Assemblée annuelle commune de la CPEJ et CPEAJ, 16 septembre 2016 (Stefanie Knocks, coordinatrice du RSDE), activités du RSDE autour des Concluding Observations et attentes vis à vis des cantons.



- Groupe de travail CDPH / politique nationale du handicap, Inclusion Handicap, 22 septembre 2016 (Stefanie Knocks, coordinatrice du RSDE), expériences du RSDE en lien avec le processus de présentation des rapports sur la CDE et parallèles avec la présentation des rapports en lien avec la CDPH.
- Commission pour la protection et la promotion des enfants et des jeunes du canton de Berne, 8 novembre 2016 (Flavia Frei, présidente et Rahel Wartenweiler, coordinatrice du RSDE) : Présentation des recommandations et rôle des ONG / cantons / Confédération.

Par ailleurs, au vu de la très grande diversité des domaines de la politique de l'enfance et de la jeunesse touchés par la CDE, le bureau du RSDE s'est concentré sur les échanges autour des questions relatives aux "mesures générales de mise en œuvre", telles qu'elles apparaissent dans le processus de présentation des rapports (General Measures of Implementation: Article 4, Article 42, Article 44 § 6 CDE). Pour certains sujets liés aux droits de l'enfant, le bureau préfère rester sur la retenue. Le RSDE s'implique quand il estime que le sujet est pertinent dans le processus de présentation des rapports, qu'il ne nécessite pas un trop grand volume de travail et qu'il est peu couvert par les organisations membres. Concrètement, les sujets suivants ont été traités en 2016 :

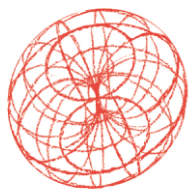
- Contacts avec des instances fédérales (surtout OFAS (DFI), Direction du droit international public (DFAE)) et des conférences intercantionales (surtout CDAS, COPMA)
- Au niveau national, le RSDE participe en ce moment à deux alliances d'ONG en tant que membre actif : la plateforme droits humains des ONG et la Coalition Education ONG. Il est par ailleurs partenaire de Facteur de protection D.
- Echanges avec des organisations partenaires (p. ex. le Centre suisse de compétence pour les droits humains, UNICEF, humanrights.ch, etc.).

Sur le plan international, le RSDE a entretenu des échanges avec le réseau partenaire en Allemagne sur le suivi des recommandations du Comité des droits de l'enfant et sur la mise en œuvre des General Comments.

La coordinatrice du RSDE a en outre participé à l'assemblée annuelle de Child Rights Connect en mars 2016.

Sur une initiative du réseau des droits de l'enfant autrichien, les réseaux d'Allemagne, d'Autriche et de Suisse ont rassemblé des moyens, en automne 2016, pour un projet de participation des enfants et des jeunes aux prochain processus de présentation du rapport étatique. En 2016 et 2017, ces trois réseaux réaliseront ensemble, avec le soutien d'Erasmus+, le projet participatif intitulé "Best Practice der Kinder- und Jugendbeteiligung in den Kinderrechts-Netzwerken in Österreich, Deutschland und Schweiz".

En octobre 2016, un premier échange d'expériences a eu lieu entre la membre du comité Aline Sermet et la Défenseure des droits de l'enfant en France. Toutes deux ont exprimé leur intérêt à un approfondissement les échanges et à leur élargissement aux organisations non-gouvernementales en France.



Le 23 septembre 2016, le Comité des droits de l'enfant a tenu son Day of General Discussion sur le thème "l'environnement et les droits de l'enfant". Vu la proximité thématique, le RSDE a collaboré, à l'occasion de cette journée avec l'Initiative multinationales responsables (<http://konzern-initiative.ch/>). Béatrix Niser a pris part à cette journée et a rapporté l'essentiel des informations au RSDE.

## 7. Prises de position politiques

En 2016, le Réseau suisse des droits de l'enfant a suivi de près, ensemble avec d'autres organisations, la phase parlementaire de l'initiative parlementaire 07.402 de la conseillère nationale Viola Amherd (PDC, Valais) "Loi fédérale sur l'encouragement et la protection des enfants et des jeunes. Base constitutionnelle", puis plus tard également l'lv. pa. 15.423 Amherd "Soutenir les enfants et les jeunes". Dans son ancienne composition, en avril 2015, le Conseil national avait encore partiellement soutenu l'lv. pa. 07.402. Le 30.11.2015, le Conseil des Etats a décidé, quant à lui, de ne pas entrer en matière, décision à laquelle s'est accordé le Conseil national dans sa nouvelle composition, le 07.06.2016. Lors de la même session, le Conseil national a aussi décidé de ne pas donner suite à l'lv. pas. 15.423.

Par ailleurs, en 2016, le traitement du 3<sup>e</sup> protocole facultatif à la CDE par la commission des affaires juridiques du Conseil des Etats, le 30 août, a marqué le début de la phase parlementaire de la ratification de ce protocole portant sur une procédure de communication. En amont, le bureau du RSDE a pu mener quelques discussions avec certains membres de la commission et leur a fait parvenir la fiche d'information concernant le 3<sup>e</sup> protocole facultatif, afin qu'ils puissent le défendre en cas d'une éventuelle tendance négative lors des débats. La Commission a adopté la proposition du Conseil fédéral par 9 voix contre 0 et 1 abstention, le Conseil des Etats lui a emboité le pas le 29 septembre 2016 avec 37 voix contre 1 et 2 abstentions. Le 4 novembre 2016, l'objet a été traité au sein de la Commission des affaires juridiques du Conseil national et adoptée par 16 voix contre 7 et 1 abstention. En séance plénière, le 5 décembre 2016, le Conseil national a accepté la ratification par 116 voix contre 66. Ici aussi, le bureau du RSDE a engagé, en amont, des discussions avec des représentants-es choisis-es du Conseil national et a transmis aux membres du conseil la fiche d'information sur le 3<sup>e</sup> protocole facultatif.